

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Adopté par le conseil municipal

AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil Municipal a adopté l'affectation de résultats suivante :

Considérant le résultat d'exploitation propre à la commune à l'exercice 2011:

- Recettes : 8.273.378,42 €
- Dépenses : 7.443.310,38 €

Soit un excédent de : 830.068,04 €

Et considérant qu'après affectation en réserve, l'excédent antérieur du 31.12.2010 reporté en 2011 était de 2.211.676,53 €

Nous constatons que le solde disponible cumulé est donc de 3.041.744,57 € qui est affecté :

- a) Cpt 1068 Autres Réserves : 2.250.261,52 €
- b) Cpt 002 Excédent antérieur reporté
Dès le BP 2012 : 791.483,05 €

BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE

Le budget est adopté par le conseil

VOTE DES TAUX 2012

Le Conseil Municipal a adopté les taux communaux suivants:

- TH : 10.36 %
- TFB : 9.93 %
- TFNB : 18.83 %
- CFE : 15.64 %
- Taxe ordures ménagères : 5.22%

SUBVENTIONS 2012

ASSOCIATIONS	subv.2012	PLUS
C.N.V	14 300,00	400,00
A.S.V.B.B	10 200,00	
A.J.V	2 000,00	
Amicale Personnel Communal	4 300,00	4 400,00
Amicale Parents Primaire	4 100,00	12 698,00
Comité jumelage	1 300,00	
Anciens combattants	500,00	
Paléontologie	1 700,00	
Villers accueil	1 400,00	
Villers "Animation et loisirs"	3 500,00	
Pétanque Club	500,00	
Amicale Parents Maternelle	1 000,00	
Bibliothèque pour tous	2 300,00	
Ste des courses	700,00	
Donneurs de sang	250,00	
Prévention routière	200,00	
S.N.S.M. - formation Caen	500,00	
Asso.Mont Canisy	200,00	
Croix rouge	200,00	
Ste horticole	100,00	
Mutilés (FNATH)	100,00	
Tennis Club		1 800,00
Golf Houlgate		1 000,00
La Dame Blanche	100,00	
Pays d'Auge	150,00	
MFR POMMERAIE	100,00	
MFR VIMOUTIERS	100,00	
CIFAC Chambre des Métiers	178,00	
Médailles militaires	100,00	
Petit Foc	500,00	
Harmonie de la Fraternelle		800,00
RMC 50 MODELISME		550,00
ASS.PRESERV. VILLERVILLE		550,00
LA LIGNE IMAGINAIRE		300,00

TOTAL SUBVENTIONS	50 578,00	22 498,00
	Total Général	73 076,00

TARIFS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal a précisé les dénominations utilisées pour l'occupation du domaine public, concernant les tarifs 2012, et ce sans changement des tarifs votés.

1- Tarifs d'occupation précaire et temporaire du domaine public :

1^{ère} zone : rurale : 35 € / m²

2^{ème} zone : urbaine : 70 € / m²

3^{ème} zone : rue piétonne : 75 € / m²

4^{ème} zone : digue-promenade : 120 € / m²

- Structure démontable de type semi-close (store-banne, joues : 95€ / m²)
- Structure démontable de type close, même temporairement (store-banne, joues, façade) : 120 € / m²
- Structure démontable de type véranda : 150 € / m²
- Etablissement dont l'activité de vente est essentiellement sur le domaine public (type vente à emporter sur le domaine public : 120 € / m²)
- Enseigne sur support mobile : 175 € l'unité

Les autres dispositions de la précédente délibération restent identiques.

2- Tarif pour non réalisation de place de stationnement : 14.335, 85 € (circulaire Nor N° DEVL1128870C)

AVENANT CONCESSION DE LA PLAGES

La Commune de Villers sur Mer a bénéficié le 24 Mars 2009, de la part de l'Etat, de la concession de la plage et donc de son entretien.

A ce jour, une actualisation du plan d'implantation joint au document initial se doit d'être réalisée notamment pour matérialiser l'implantation des douches et du beach-volley qui reste en accès libre.

Bien entendu, les décrets « plage » sont toujours respectés notamment les pourcentages de linéaires laissés libres (80 %) et celui sans occupation (80%).

Cet avenant est simplement une actualisation du plan mais ne change en rien les autres paramètres. Accord du conseil municipal

BUDGET 2012 : EPIC OFFICE DE TOURISME ET D'ANIMATION

Lors de l'examen du projet de Budget 2012 de l'EPIC Office de Tourisme et d'Animation, le Conseil Municipal avait octroyé sa participation financière sous réserve des évolutions budgétaires qui pouvaient amener le Conseil Municipal à re-délibérer sur cette attribution.

A ce jour, en tenant compte des évolutions économiques qui sont intervenues et des comptes de l'EPIC Office de Tourisme et d'Animation, une diminution de la participation de la Commune d'un montant de 75.000 € est retenue. Accord de l'assemblée

ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE / INDIVISION FAMILLE JEANNE

Dans le cadre de sa gestion de la politique d'aménagement foncier, la Commune peut procéder à un échange de terrain situé à l'intersection entre la route de la gare et la route de Beaumont en descendant vers Villers sur Mer.

Cet échange de terrain, sans soultes avec la famille JEANNE, permettra d'arrondir l'angle entre la route de Beaumont et la rue de la Gare par attribution de 88 m² à la Commune.

En échange, la Commune cède 178 m² à l'indivision JEANNE par une bande de terrain jouxtant sa propriété. Accord de l'assemblée

CONVENTION D'ACTION FONCIERE : COMMUNAUTE DE COMMUNES / COMMUNE

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (C.C.C.C.F.) a signé avec l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de Normandie une Convention d'Action Foncière (C.A.F.) communautaire.

Par cette convention, la Commune de Villers sur Mer se retrouverait associée au programme foncier transcrit dans la C.A.F.

Cette convention définit les modalités d'association de la commune et la mise en œuvre de la C.A.F. Terrains concernés : cf plan ; parcelles : AV 35, 53 et 54 – rue des Ammonites ; et AI 41 et 119 – les Prévôtés . Accord de l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU PALEOSPACE L'ODYSSEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'Odyssée Paléospace de Villers sur Mer a été construit sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes avec le partenariat financier de la Commune de Villers sur Mer.

Par délégation de la Communauté de Communes, la gestion de l'Odysée Paléospace est assurée par un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C), sous la présidence du Maire de Villers sur Mer.

Cette structure a été édifée sur une propriété communale et à ce jour, il apparaît nécessaire de régulariser la mise à disposition du terrain constituant l'assiette foncière du Paléospace l'Odysée. Accord de l'assemblée.

REGIES : PAIEMENT DEMATERIALISÉ

La Commune de Villers sur Mer va instaurer à la prochaine rentrée scolaire 2012/2013 le paiement dématérialisé de la cantine avec possibilité d'extension à terme sur d'autres services (transport scolaire, étude de l'école, centre aéré..).

Les paiements s'effectueront via Internet et par avance. Bien entendu le maintien des paiements non dématérialisé subsistera pour les familles ne possédant pas le matériel nécessaire ou non désireuse d'adhérer à ce système.

La mise en place de ce nouveau système nécessite l'ouverture d'un compte auprès du Trésor Public et / ou d'une banque afin de permettre les paiements sécurisés. Accord de l'assemblée.

MISE A JOUR REGLEMENTAIRE STATUTAIRE

Comme de coutume, il est nécessaire de procéder à des ajustements réglementaires et ce compte tenu des évolutions des lois et des décrets.

Il convient de déterminer, comme le prévoit l'application des textes, le montant global du régime indemnitaire sur la base du tableau des effectifs, soit pour la commune de Villers sur Mer un montant maximum de 5% de la masse salariale de l'année N. Accord de l'assemblée. .

CHARTRE DES ENSEIGNES

La Commune de Villers sur Mer, en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'ARIM, la Chambre de Commerces et d'Industries, les représentants des commerçants, les représentants de diverses associations d'handicapés, ont élaboré une charte des enseignes.

Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises pour pouvoir élaborer ce document.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de valoriser notre commune et plus spécialement les devantures des commerçants et artisans.

Cette chartre fait partie prenante de la démarche qualité initiée par la Commune et est complémentaire de la Z.P.P.A.U.P. Accord de l'assemblée.

DROIT DE PREEMPTION

Dans le cadre de la gestion du droit de préemption, il convient de préciser le champ d'application de ce droit.

La commune de Villers Sur Mer est titulaire de son droit de préemption, sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (NA) du P.O.S (Plan d'Occupation des Sols), ce que le

conseil municipal du 12 juin 2009 a confirmé suite à l'annulation du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La communauté de communes a arrêté son nouveau projet de Plan Local d' Urbanisme le 3 mars 2012.

De ce fait, il convient d'inclure les O.A.P (Orientations d'Aménagements et de Programmation) dans le champ du droit de préemption, à savoir pour la commune de Villers sur Mer, la zone comprise entre le chemin de la Bergerie et le lotissement des Champs Rabats. Accord de l'assemblée.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La Commune de Villers sur Mer entreprend la réhabilitation des cours de tennis. Dans ce cadre, il apparait judicieux de solliciter nos partenaires habituels (Conseil Général ...) et la Fédération Française de Tennis pour obtenir une aide financière.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 130.000 €.

Accord du Conseil Municipal pour solliciter des subventions au conseil général et à la FFT .

PARTICIPATION ASSOCIATION DU MARAIS VILLERS / BLONVILLE

La Commune de Villers sur Mer, de Blonville ainsi que la Communauté de Communes participent chacun à part égale au financement des travaux d'entretien des canaux du Marais de Villers/Blonville. Accord de l'assemblée pour une participation de 6.000 €.

CONVENTION COMMUNE / ERDF : Rapporteur

ERDF va procéder au renforcement du réseau entre le poste électrique situé rue du Dr Sicard (au niveau du numéro 78) et le poste situé Avenue de la Brigade Piron, en face de la Vé Maine. Accord de l'assemblée

EMPRUNT GARANTIE : Rapporteur

La Commune de Villers sur Mer est sollicitée par la société LogiPays pour accorder sa garantie d'emprunt qui permettra à ladite société de réaliser un programme de réhabilitation de 15 pavillons situés rue de la Sauvagine, Impasse des Col Verts et des Vanneaux. Accord de l'assemblée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : PLAN LOCAL D'URBANISME : Rapporteur

Accord de l'assemblée.

INFORMATION DE DELEGATION AU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu notamment des délibérations du 14/03/2008 et du 28/03/2008, déléguant à Monsieur VAUCLIN les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations et documents suivants :

- MAPA rénovation « Tennis » ;
- DSP club de plage et cabines de plage
- MAPA liés aux publicités du 24/02/2012 : Pays d'Auge ; MAPA Eveil du 15/02/2012
- Liste des MAPA 2011

REMISE GRACIEUSE TRESOR PUBLIC

Le Trésor Public nous a sollicité pour obtenir une remise gracieuse de 312 € au bénéfice de Mr et Mme ROCHER Jean-Marie, domiciliés 97170 PETIT BOURG, propriétaire au « coteaux de Jeanne Sandret » à VILLERS SUR MER. Accord.

RAVALEMENTS DE FACADES

Propriétaire : AGEMO - Syndic Adresse de l'immeuble : Résidence les Sables, 53 Avenue de la République – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Réfection du bow-window, façade nord, ravalement côté Sud réalisé en 2008
Montant des Travaux : 20.536,63 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 650 € à AGEMO, syndic de la copropriété Les Sables, 53 Avenue de la République.

Propriétaire : AGEMO - Syndic Adresse de l'immeuble : Résidence le Petit Duc, 38/40 Rue du Maréchal Foch – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Lavage haute pression et mise en peinture des façades, soubassement, réchampiement des colombages, grattage et mise en peinture des boiseries, dessous de toit et descentes EP
Montant des Travaux : 13.411,45 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 650 € à AGEMO, syndic de la copropriété Le Petit Duc, Rue du Maréchal Foch.

Propriétaire : URBANIA COTE FLEURIE - Syndic Adresse de l'immeuble : Villa Roxane, 22 rue du Général de Castelnau – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : Lavage haute pression puis mise en œuvre de deux couches de peinture, brossage, ponçage et 2 couches de laque des descentes, gouttières et entourages de fenêtre sur toiture, lessivage, rinçage, grattage et mise en peinture des boiseries.
Montant des Travaux : 22.191,88 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 850 € à URBANIA COTE FLEURIE, syndic de la villa Roxane, 22 rue du Général de Castelnau

Propriétaire : Monsieur COLINET Maurice Adresse de l'immeuble : 15 Rue des Jardins – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : Nettoyage haute pression, rebouchage des fissures et mise en peinture des façades. Nettoyage, ponçage et mise en peinture des boiseries.
Montant des Travaux : 12.950,000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 650 € à Mr COLINET Maurice.

Propriétaire : Monsieur AMELINE Jean Pierre Adresse de l'immeuble : 6 Rue Boucicaut – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : Dépiquetage des vieux enduits et dégrossi au ciment hydrofuge, mise en œuvre d'un enduit de finition, mise en peinture sur les colombages..
Montant des Travaux : 7.900,47 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 650 € à Mr AMELINE.

Propriétaire : Syndicat des copropriétaires, Résidence les Colombières, représenté par Mr BROGNIEZ Jean-Michel Adresse de l'immeuble : Résidence les Colombières, rue du Dt Sicard– 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : Brossage, ponçage et mise en peinture des dessous de toit, colombages, garde-corps, portillons et balustres. Nettoyage chimique des entre-colombages et application d'hydrofuge. Mise en peinture des descentes EP
Montant des Travaux : 144.973,42, €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 650 € au syndicat des copropriétaires de la Résidence les Colombières représenté par Mr BROGNIEZ Jean-Michel.

Propriétaire : IFNOR, Syndic Adresse de l'immeuble : Résidence Annabel, 34/36 Avenue de la Brigade Piron 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : reprise de maçonnerie, traitement des fers, décapage chimique, nettoyage haute pression et mise en peinture des façades
Montant des Travaux : 104.101,05 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 650 € à IFNOR, syndic de la Résidence Annabel

Propriétaire : URBANIA COTE FLEURIE, Syndic Adresse de l'immeuble : Résidence le Méridien, Rue du Docteur Sicard 14640 VILLERS SUR

MER
Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : lavage haute pression puis mise en œuvre de deux couches de peinture, traitement des sous faces bois et nettoyage des garde corps en aluminium, brossage, ponçage et mise en peinture des boiseries
Montant des Travaux : 61.498,41 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 650 € à URBANIA COTE FLEURIE, syndic de la Résidence le Méridien.

Propriétaire : Madame DE BONADONA Jacqueline
Adresse de l'immeuble : Villa Gai Ramage, 5 rue du Commandant Franchetti 14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : Nettoyage à haute pression et mise en peinture, ponçage des boiseries et mise en peinture
Montant des Travaux : 8.883,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 650 € à Mme DE BONADONA.